

006-210600383-20241204-D-69_12_2024-DE
Reçu le 12/12/2024 DES
ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°69/2024

OBJET : LEVEE D'OPTION D'ACHAT MINI-PELLE
HYDRAULIQUE KOMATSU

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Excusés : 3
Pouvoirs : 1
Votants : 25

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 4 décembre 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLILOLO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Bruno DEPOORTERE, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Chantal NIOT qui a donné procuration à Marc MONIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLILOLO

La commune a contracté en 2021 un crédit-bail auprès de la société KOMATSU Finance, Département de BNP PARIBAS LEASE GROUP, pour une mini-pelle hydraulique de marque KOMATSU. L'échéancier prévoit 48 loyers, du 20/01/2021 au 20/12/2024, de 571,00 € HT, soit 685,20 € TTC, le montant de l'option d'achat s'élevant quant à lui à 268,00 €HT, soit 321,60 € TTC.

Il est proposé de lever cette option d'achat et conserver la mini-pelle hydraulique, et d'autoriser le prélèvement de la valeur résiduelle de 321 ,60 TTC dès le 20/01/2025.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal,

D'AUTORISER la levée d'option du crédit-bail pour un montant de 321,60 euros, et faire l'acquisition de la mini-pelle hydraulique.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint, Rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

AUTORISE la levée d'option du crédit-bail pour un montant de 321,60 euros, et faire l'acquisition de la mini-pelle hydraulique.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 12 DEC. 2024
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 12 DEC. 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.